

chef de son parti, nous donnât quelques recettes sur des plats de baleine. On ne peut s'imaginer qu'un Canadien ou une Canadienne ne se torde de rire en y pensant.

Mais il y a encore autre chose; j'hésite à lire quelques-uns des articles de cette convention. La phraséologie sort de l'ordinaire. Je voudrais que les membres qui ont le *Feuilleton* à la main jettent les yeux sur quelques-unes des clauses de la convention. On me reprocherait pareil langage, de sorte que je ne lirai pas tout haut ces articles, mais j'attire l'attention des honorables députés sur le paragraphe premier, par exemple, de l'article 6. C'est on ne peut plus dégoûtant. Puis il y a l'article 10. Il faudrait être médecin pour faire pareille enquête. Et ce sont autant de choses que propose le très honorable premier ministre, un gentilhomme. C'est à n'y rien comprendre. Quand viendra l'appel au peuple, le Gouvernement lui dira: "Nous vous offrons quelque chose de nouveau. A l'avenir vous mangerez de la baleine." C'est on ne peut plus incroyable et stupide. Et les cultivateurs, dans l'impossibilité d'écouler leurs produits, se rendront je suppose bien dans les eaux antarctiques pour y capturer les baleines qu'ils viendront nous servir. Je n'insisterai pas davantage, mais je ne voulais que souligner le ridicule de cette mesure, même si elle s'appuie sur une convention.

M. JACOBS: Quelle sont les nations qui n'ont pas signé cette convention?

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a que le Japon, je crois.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je crois que, dans leur ensemble, les objets de cette convention sont louables. Il est à désirer que les grandes richesses naturelles de l'univers soient préservées, surtout quand elle répondent aux besoins des nations de tous les pays, et il est évident qu'il faut compter, pour atteindre à cette fin, sur la coopération réciproque des divers peuples. J'imagine que le meilleur moyen d'obtenir cette coopération réciproque c'est de recourir aux bons offices de la Société des nations, et il est à espérer que tout pays qui n'aurait pas encore accepté cette convention finisse par comprendre la sagesse qu'il y a de travailler de concert avec les autres nations à la préservation d'une partie du commun héritage de l'humanité. Je prierais le premier ministre de nous dire comment il se fait qu'on a attendu jusqu'à maintenant pour nous demander d'approuver une convention qui a été signée en 1931. Y a-t-il quelque explication à ce délai prolongé?

[M Pouliot.]

Le très hon. M. BENNETT: La convention n'est entrée en vigueur que le 16 janvier de la présente année, car il a fallu attendre les signatures des autres nations.

M. NEILL: La définition donnée à l'article quatre s'applique-t-elle aux baleines capturées près des côtes du Pacifique?

Le très hon. M. BENNETT: On m'apprend que la convention s'applique à toutes les baleines, excepté celles que l'on appelle cachalots.

(La résolution est adoptée.)

LOI DES PENSIONS DE VIEILLESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Hier soir, j'ai demandé des renseignements au ministre du Travail (M. Gordon) relativement aux modifications que l'on se propose d'apporter à la loi des pensions de vieillesse. Le ministre a déclaré qu'il ne pouvait me répondre pour l'instant et je désirerais savoir du premier ministre (M. Bennett) si le Gouvernement a l'intention de présenter une mesure visant à modifier la loi des pensions de vieillesse au cours de la présente session.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Nous avons à l'étude une question qui concerne les relations entre les provinces et le Gouvernement fédéral, mais je ne suis pas en mesure de répondre plus précisément à la question.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Le Gouvernement a-t-il l'intention, au cours de la présente session, de présenter une mesure de la nature de celle que recommande la commission des écarts de prix touchant la constitution en corporation des sociétés coopératives de consommateurs?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La question servira d'avis de question.

QUESTION DE PRIVILEGE

CONTRADICTION DES DÉCLARATIONS APPARAISSANT DANS LE RAPPORT DE LA COMMISSION HYNDMAN.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur une affaire personnelle: je ne l'ai fait qu'une seule fois de-